

**Assurance qualité  
vs  
Collégialité ?**

**Une chronologie.**

1961 Rapport Parent  
1979 Conseil des collèges  
1993 Réforme Robillard  
2002 Plans stratégiques  
2012 Assurance qualité

**1961 → 1979**

**Du rapport Parent au Conseil des collèges**

Évaluation institutionnelle vs Collégialité

Programmes vs Départements

**1961** Rapport Parent

**1971** Évaluation institutionnelle et examen ministériel

**1972** Collégialité départementale

**1975** Rapport Nadeau

**1976** Chef → RCD

**1978** Rapports CADRE et Ministère :  
profs pas bons

**1961**

**Commission royale d'enquête sur  
l'enseignement dans la province de Québec**

**Démocratisation**

« Nous avons compris une chose tout à coup, que notre système d'enseignement québécois n'était pas plus démocratique qu'aucun autre dans le monde, qu'il était terriblement élitiste et qu'il fallait donc le repenser sous un angle nouveau qu'on appelait tout à coup la démocratisation. »

Guy Rocher, 2004

## Collégialité

« Nous recommandons que les enseignants soient officiellement représentés dans les conseils d'écoles, dans les conseils pédagogiques des commissions scolaires régionales et dans les conseils d'administration des instituts et des universités. »

« Nous recommandons que des comités conjoints pédagogiques soient formés dans les départements des instituts et dans les facultés universitaires pour permettre une franche discussion des problèmes d'enseignement ou de recherche dans un esprit de communauté de travail intellectuel. »

## Accréditation et auto évaluation

La Fédération des collèges classiques recommande un régime d'accréditation pour les collèges inspiré de ce qui se fait aux États-Unis.

Entre 1964 et 1966, l'Université Laval et l'Université de Montréal établissaient un processus d'auto-évaluation des collèges et s'acheminaient vers un système d'accréditation

# Évaluation, accréditation et examen ministériel

La Commission Parent propose

- d'évaluer à l'aide d'un examen ministériel la performance des collégiens
- d'évaluer les établissements dans le cadre d'un régime d'accréditation.

**Le ministère ne le fait pas.**

**1970**

**Conseil supérieur de l'éducation**

**Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation  
(CADRE)**

### **Accréditation et auto-évaluation**

Le CADRE recommande au Ministre d'instaurer un régime d'accréditation  
*(Vers l'excellence par l'accréditation)*

**1971**

Le CADRE publie un Guide d'auto-évaluation

Le Conseil supérieur de l'éducation recommande « fermement et d'urgence »  
de mettre en place un système d'accréditation pour les niveaux secondaire et  
collégial.

**Le ministère ne suivra pas ces recommandations  
et ne met pas en place d'examen ministériel**

**1972**

**Convention collective décrétee**

**Collégialité : département**

Plus ancienne utilisation de l'expression  
« qualité de l'enseignement »

**1974**

## **Recherche sur la tâche des enseignants du collégial (Rapport Carlos)**

« La montée du syndicalisme a manifestement contribué à la reconnaissance professionnelle de l'enseignant ; la participation de ce dernier est devenue en bonne partie effective dans les différentes instances collégiales qui déterminent les politiques institutionnelles, les orientations professionnelles, la définition des tâches et les conditions de travail à l'intérieur de l'institution : conseil d'administration, comité exécutif, commission pédagogique, comité des relations de travail... »

**1975**

***L'analyse institutionnelle : s'évaluer pour évoluer, Gingras et Girard, CADRE***

**Créer une culture de l'évaluation  
Rentabiliser les institutions**

« L'objectif est aussi par un phénomène de contagion et d'osmose, d'agir sur la mentalité du milieu, de l'amener à s'évaluer, à s'analyser pour s'améliorer, pour évoluer. »

« L'idée progresse de demander aux institutions de faire la preuve que les investissements faits dans les immobilisations et le fonctionnement des institutions d'enseignement sont rentables, de démontrer qu'on y utilise les ressources de façon optimale. Cette préoccupation de rentabilité des investissements en éducation survient donc à un moment où plafonnent les ressources disponibles en éducation. »

**1975**

**Conseil supérieur de l'Éducation : Le collège. Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (Rapport Nadeau)**

**Évaluations institutionnelle et de programme**

**Organisme de certification**

**Départements Modules**

- formation par programme régie par un module composé de représentants internes et externes afin de remplacer les programmes faits de cours disparates provenant des spécialistes de disciplines
- évaluation de programme, évaluation institutionnelle et de certification des cégeps par un organisme neutre
- formation axée sur les « besoins des étudiants » i.e. du marché de l'emploi

## Réactions au rapport Nadeau

« Les centrales syndicales et le patronat s'opposent à cette décentralisation du régime pédagogique. Pour les premières, elle aurait pour effet d'asservir la formation aux intérêts du capital et de compromettre l'existence du département assise du pouvoir des enseignants et de leur sécurité d'emploi. Pour le second, elle n'assurerait pas que la formation soit assez centrée sur les exigences du travail... »

Robert Isabelle, *Les cégeps, collèges d'état ou établissements autonomes ? L'évolution de l'autonomie des cégeps de 1967 à 1982*, 1982

**1976**

**Rapport GTX de la Direction générale de  
l'enseignement collégial du ministère de  
l'éducation**

**Départements trop forts**

« [...] l'importance trop grande des départements  
et la centralisation trop puissante des pouvoirs  
(liés notamment à la création de « privilèges » par  
les conventions collectives) [...] »

**1976**

**Convention collective 1975-1979**

Bataille syndicale

~~chef de département~~

Responsable de la coordination départementale

**1978**

**CADRE : indicateurs de qualité**

Le CADRE travaille sur des indicateurs de qualité de formation

**1978**

**Livre blanc « Les collèges du Québec,  
nouvelle étape »**

Signale la « piètre qualité de l'enseignement » et soutien que le perfectionnement pédagogique des professeurs pourrait avoir une influence positive sur la formation des étudiants

**1979 → 1993**

**Du Conseil des collèges à la réforme Robillard**

Politiques et évaluations

Cornes

## **1979**

Création du Conseil des collèges et transfert du dossier de l'évaluation à la Fédération des cégep

Négo patrons : récupérer le pouvoir de gérance

Négo syndicat : évaluation → craintes, menace sur la collégialité

## **1981**

Fédération des cégep : Politiques institutionnelles d'évaluation

Réaction syndicale ->

**1979**

**Modification à la *Loi des collèges***

**Création du *Conseil des collèges***

**Examen des politiques institutionnelles  
et de leur mise en oeuvre**

Mandat : donner des avis au ministre, entre autre sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

« procéder à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et la mise en oeuvre de ces politiques »

« offrir aux collèges un service d'évaluation de leurs programmes d'enseignement ou d'un aspect quelconque de leur pratique institutionnelle »

**1979**

CADRE → Fédération des cégep

Le ministère transfère le dossier de l'analyse institutionnelle (et son aide financière) à la Fédération des cégeps

1979

## Négociation

### Crainte de l'autogestion

### Récupérer le pouvoir de gérance

« [...] il existe un domaine qui a fait l'objet d'une certaine surenchère lors des dernières négociations. Il s'agit du domaine de la participation et plus particulièrement celle qui implique les enseignants. On retrouve ainsi dans la convention collective actuelle, certains dispositifs qui confinent à l'autogestion pure et simple. Il est notoire que la convention collective va trop loin dans le domaine de la participation [...]. L'enjeu véritable de la négociation de 1979 c'est la récupération du pouvoir de gérance au plan de la gestion et notamment au plan de la gestion pédagogique. »

— président du Comité patronal de négociation

**1981**

« ...comment s'assurer que, dans le cadre d'une réorganisation du travail comme il est en train de se produire, nous serons à même de conserver une place et un contrôle dans la définition de notre travail pédagogique ? Comment faire en sorte que nous ne soyons pas évacués de tout le processus éducatif ? »

– *La négociation : coup d'envoi, FNEEQ*

**1981**

## **Perception syndicale de la volonté patronale de mettre en place l'évaluation institutionnelle [texto]**

- un renforcement de tous les contrôles dans le système collégial
- une formule de participation illusoire où les intervenants n'auront pas de prise sur les décisions de fond i.e. sur celles d'orientation générale
- un masque où on présente l'évaluation sous un aspect purement technique ou comme découlant du bon sens de l'évidence alors qu'elle cache les contrôles et la dégradation des services rendus nécessaires par la crise économique actuelle
- une attaque contre les dispositions de notre convention collective concernant l'autonomie départementale, la tâche...

Texte de professeurs du Syndicat des professeurs du Collège de l'Abitibi-Témiscamingue (CSQ).

## **Bureaucratisation**

**Mesures de contrôle + Coupures**

=

**Réduction de l'accessibilité**

« En somme, le ministre, par ce système (politique d'évaluation, règlement des études collégiales) pourra imposer ses vues jusque dans les salles de cours et contrôler la mise en application par un réseau hiérarchique ressemblant fort à celui du modèle bureaucratique. »

« L'ensemble des mesures de contrôle, de contingentement... alliées aux coupures budgétaires, conduisent immédiatement à la remise en question d'un objectif pourtant entériné et accepté par notre société: celui de démocratiser davantage l'école, d'assurer l'égalité des chances entre les Québécois, d'une classe sociale à l'autre, d'un groupe linguistique à l'autre. »

**1982**

**Rapport *Vers des politiques institutionnelles d'évaluation* de la  
Fédération des cégeps**

**Politique institutionnelle d'évaluation  
Syndicats et liberté académique = obstacle**

Inventaire des pratiques d'analyse et d'évaluation

Répertoire d'expériences et d'instruments

Revue de la documentation sur les courants et les démarches  
d'évaluation institutionnelle

Portrait de la situation de l'évaluation dans les collèges

Proposition de concepts d'évaluation et de politique institutionnelle  
d'évaluation

Identifie les syndicats, qui défendent la liberté académique, parmi les  
obstacles à la mise en place de l'évaluation institutionnelle

## Début décennie 1980

« [...] des plans organisationnels s'élaborent dans la mesure où les administrateurs pensent que c'est en réhabilitant la notion de « responsabilité » qu'un pouvoir défini localement peut venir modifier les règles du jeu à l'avantage de l'établissement et peut limiter l'expansion de la logique « corporatiste » des centrales syndicales. »

Sylvie De Saedeleer, *Vivre l'autonomie dans un collège, 2005*

**1982** Décret RCD → CD

**1984** Règlement sur le régime pédagogique du collégial → PIEA

**1985** Rapport « Le cégep de demain » du Conseil des collèges : les profs ne sont pas bons

**1990** **Palmares des cégeps dans l'Actualité**

**1982**

**Décret – Convention collective 1983-1985**

~~Responsable de la coordination départementale~~

Coordonnateur départemental

**1984**

**Adoption du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial***

Apparition dans le régime pédagogique des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA)

**1985**

**Rapport « Le cégep de demain » du Conseil des collèges**

**Les profs ne sont pas bons**

« les défis du système collégial sont essentiellement d'ordre pédagogique »

Il faut « assurer aux étudiants une formation intégrée et fondamentale et faire de la recherche pour une pédagogie adaptée, en complémentarité avec ce qui se fait dans les universités »

# 1985

Adoption de la loi 37 qui décentralise 25 sujets des conventions collectives

Mesure contournée :

« Les dispositions suivantes sont l'objet d'une recommandation de la Fédération des cégeps et la FNEEQ (CSN) et sont soumises à l'application de l'article 59 de la loi 37, si elles sont agréées et signées par les parties locales. »

**1990**

L'actualité publie un « Palmarès des collèges »

**1991**

## **Toujours pas de politiques d'évaluation institutionnelle (mais il y a, dans les faits, de l'évaluation institutionnelle !)**

« Paradoxalement, si les mécanismes d'évaluation institutionnelle ne semblent pas encore adéquatement en place dans les établissements, nous ne connaissons pas d'institution scolaire qui ait été l'objet d'autant d'évaluations externes que le collège québécois en moins de vingt-cinq ans. »

[... Rapports, colloques, numéros spéciaux, etc.]

« Il serait donc radicalement faux d'affirmer qu'on ne procède pas au Québec à l'évaluation institutionnelle des collèges. Ceux-ci ont été, au contraire, constamment sur la sellette depuis leur création et tenus sur le gril par des évaluateurs externes, et ce, bien davantage que ne l'ont été les établissements des autres ordres d'enseignement.

« C'est un fait cependant, reconnu par le milieu même des établissements, que les cégeps ne se sont pas encore dotés, sauf pour la dimension de l'évaluation des apprentissages, de politiques globales d'évaluation institutionnelle. »

« La philosophie et les règles d'action de la Commission de l'évaluation sont maintenant acceptées par les collèges. L'appropriation du concept de politique institutionnelle d'évaluation s'est effectuée et l'expérience menée dans le champ de l'évaluation des apprentissages servira dans les autres domaines. »

Paul-Émile Gingras, *Les collèges et l'évaluation institutionnelle*, Pédagogie collégiale, 1991

**1992** Commission parlementaire sur  
l'enseignement collégial

**1993 → 2004**

## **De la Réforme Robillard aux plans stratégiques**

Mise en place de la culture des politiques et de l'évaluation dans le contexte de l'austérité

**1993**

**Modifications de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*  
« Réforme Robillard » ou « Renouveau pédagogique »**

(suite à la commission parlementaire de 1992)

Décentralisation des pouvoirs du ministère (programmes)

Approche programme – Approche par compétences

Abolition des coordinations provinciales

Commission des études vs Commission pédagogique

Création de la CEEC

Politique d'évaluation des programmes (PIEP)

Politique institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Philosophie, éducation physique, instrumentalisation des disciplines contributives, cours complémentaires

# CEEC

## **Créer une culture évaluative → Habilitation**

« La Commission espère que les établissements d'enseignement collégial développeront graduellement leur propre culture évaluative et que, par le biais de leurs autoévaluations, ils seront mieux en mesure d'assurer eux-mêmes la qualité de la formation et la fiabilité des diplômes. C'est dans le sillage de ce développement que la Commission établira plus tard les critères sur lesquels elle voudra se fonder pour recommander au ministre d'autoriser un établissement à délivrer le diplôme d'études collégiales »

Yves Mongeau, secrétaire général du Cégep Ahuntsic, 1993

## **Réactions syndicale à la réforme**

La FNEEQ est opposée à l'habilitation

Dénonciation de l'approche par compétence

Le retour des coordinations nationales est une demande de négo depuis la réforme

**1996**

## **Rapport de Organisation de coopération et de développement économiques 1998 sur les politiques d'éducation : quelques remarques critiques**

« L'OCDE se propose de modifier l'école et avec elle, la fonction d'enseignant. La structure actuelle du système éducatif, considérée comme archaïque, est appelée à disparaître au profit de structures plus souples, largement soumises aux lois du marché, aussi bien par leurs débouchés que par leur fonctionnement interne. »

**1996**

## **Rapport synthèse sur les PIÉA de la CEEC**

**On est capable de faire des PIÉA**

« On constate que le travail, la réflexion et la concertation sur l'évaluation des apprentissages et sur la manière d'en codifier les règles dans une politique de l'établissement sont entrés dans les mœurs et font désormais partie de la culture du réseau collégial »

**1997**

**Rapport *Enseigner au Collégial, une pratique professionnelle en renouvellement* du Conseil supérieur de l'éducation**

**Réforme → beaucoup de travail pour les profs**

« Au-delà de ce qui est stipulé dans les conventions collectives, les mesures de renouveau entraînent aussi leur part de responsabilités supplémentaires, notamment, parce qu'elles consolident le développement de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, des programmes et des personnels ; parce qu'elles imposent de nouvelles approches en matière d'évaluation par le développement d'une épreuve synthèse dans chaque programme, par l'imposition d'une épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature, par la réorientation des pratiques pour tenir compte d'une nouvelle approche par compétences et d'une formation par programme plutôt que par cours distincts ; parce qu'elles changent aussi les façons de faire et accroissent les responsabilités institutionnelles en matière d'élaboration de programme. Considérant toutes ces exigences, on ne saurait donc prétendre que le travail attendu des enseignantes et des enseignants soit minime, en particulier dans le présent contexte de transition, ni qu'il se limite à la seule prestation de cours. »

**1999**

## **Déclaration de Bologne**

L'Union européenne manifeste la volonté  
d'uniformiser son système d'enseignement  
supérieur

**2000**

## **Loi sur l'administration publique**

Responsabilisation des employés

Amélioration de la qualité des services aux citoyens

Imputabilité et mécanismes de reddition de comptes

« La présente loi affirme la priorité accordée par l'Administration gouvernementale, dans l'élaboration et l'application des règles d'administration publique, à la qualité des services aux citoyens; elle instaure ainsi un cadre de gestion axé sur les résultats et sur le respect du principe de la transparence »

**2000**

## **Convention 2000-2002**

Comités de programmes

« s'assurer de la qualité et de l'harmonisation pédagogique du programme, de l'intégration des apprentissages et de la cohérence interdisciplinaire »

« faire toute recommandation susceptible d'améliorer la qualité du programme »

**Lutte syndicale : membres du comités de programme nommés par le département**

**2000**

**Rapport *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu* du Conseil supérieur de l'éducation**

« [...] la généralisation de l'approche programme, la décision de revoir l'ensemble des programmes en appliquant un mode d'élaboration par compétences et le choix de confier plus de responsabilités aux établissements en matière de développement de programmes, faits marquants de la réforme, ont grandement contribué à complexifier le travail du personnel enseignant. »

**2000**

## **Sommet du Québec et de la jeunesse**

Nécessité de se doter de plans de réussite

Le Ministre Legeaut insiste sur cibles  
quantitatives ambitieuses :

taux de diplomation de 61 % à 76 % en 10 ans

**2002**

## **Rapport synthèse sur les PIÉP de la CEEC**

### **On est capable d'évaluer les programmes**

« Cette première application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'étude a confirmé le potentiel de ces politiques en tant qu'outils favorisant la réalisation d'évaluation efficaces. Cela marque ainsi une étape importante dans la prise en charge par les collèges de leur responsabilités à l'égard de la gestion des programmes. »

**2002 → 2014**

**Des plans stratégiques à l'assurance qualité**

Accréditation internationale et convention collective

**2002**

**Loi 123**

***Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial***

*(Adoptée en décembre 2003)*

## **Cibles de réussite et plans stratégiques**

Obligation pour les cégeps d'adopter des plans stratégiques et des plans de réussite dont la mise en œuvre sera également évaluée par la CÉEC. Le plan stratégique devra contenir « l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entendra mettre en œuvre pour réaliser la mission du collège »

**2003**

Décentralisation → perte d'autonomie professionnelle

« Ainsi, les mesures décentralisatrices ne concernent pas tous les acteurs dans une même mesure. Certains gagnent en autonomie professionnelle comme les dirigeants qui disposent davantage de marges de manœuvre pour gérer et pour gouverner leur établissement. D'autres perdent de l'autonomie professionnelle comme les enseignants qui voient leurs pratiques professionnelles de plus en plus déterminées par l'état (par le biais d'experts notamment) ou par leur établissement. »

Sylvie De Saedeleer, *Vivre l'autonomie dans un Collège*,  
2005

**2004**

**Coalition-cégeps**

Étudiants, parents et syndicats

**Abolition des cégeps**

**Habilitation**

Défence de l'existence des cégeps et du diplôme national

« Diplômes locaux, diplômes inégaux »

La Fédération des commissions scolaires appuyé par la CRÉPUC  
qui veulent abolir les cégeps

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la  
Fédération des cégeps veulent que des diplômes locaux  
décernés par les Collèges remplacent le diplôme national

**2005**

**Négo**

**CEEC : conventions pas assez souples et  
profs trop syndicalistes**

La CEEC dénonce le manque de souplesse des conventions collectives et les interventions des enseignantes et des enseignants jugés trop syndicalistes, entre autres à la Commission des études.

Le regroupement cégep demande la démission  
du président de la CEEC

**2005**

## **Convention 2005-2010 (décret)**

« L'assemblée départementale s'exerce en tenant compte du plan stratégique de développement (ce qui inclut, entre autres, le plan institutionnel de la réussite éducative) »

« définir les objectifs, appliquer les méthodes pédagogiques et établir les modes d'évaluation propres à chacun des cours dont le département est responsable en tenant compte de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) »

« Lettre d'entente relative à l'évaluation »

2006

***Rapport du comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des  
Recommandations concernant le personnel enseignant***

**Excès de surveillance bureaucratique**

**Affaiblissement de la collégialité et de la liberté académique**

« [...] on constate une tendance accrue à ce qu'il est convenu d'appeler le « capitalisme académique », qui suppose l'émergence d'un marché institutionnel ou professionnel, ou un mode de fonctionnement basé sur le modèle du marché [...] Dans ce contexte, les universités s'inspirent de plus en plus du modèle de l'entreprise et restructurent leurs activités pour qu'elles soient davantage le reflet de l'activité économique que des fonctions académiques [...] Cette évolution s'est soldée par un affaiblissement des mécanismes de gestion collégiale et, dans le même temps, par un excès de surveillance bureaucratique et d'activités de gestion. Il en résulte en outre que les membres du personnel enseignant de l'enseignement supérieur sont plus exposés à des contrôles, à des mesures disciplinaires [...] dans un grand nombre de pays, la participation à la prise de décisions est progressivement sapée par des stratégies visant notamment à éliminer les universitaires des organes directeurs ou des principales commissions des établissements de l'enseignement supérieur. On assiste [...] à une fragilisation des possibilités réelles de dialogue coopératif et de négociation portant sur l'évolution des processus de gestion, l'autonomie institutionnelle et la responsabilité des établissements [...] Ces phénomènes [...] contribuent non seulement à affaiblir la notion de libertés académiques, mais aussi à compromettre la participation du personnel à la prise de décision [...] deux principes énoncés par la Recommandation de 1997 [...] »

**2006**

## **Loi sur la gouvernance des sociétés d'État**

« La présente loi a pour objet d'établir des principes de gouvernance d'entreprise afin de renforcer la gestion des sociétés d'État dans une optique visant à la fois l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de leur direction. »

**2007**

## **Profession enseignante**

« la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial [. . . ] a introduit un cadre de reddition de comptes particulièrement exigeant »

**2007**

## **Plan stratégique 2007-2011 de la CEEC**

« un organisme d'assurance qualité public et indépendant » et non un organisme d'évaluation externe.

**2009**

**Projet de loi no 44**

***Loi modifiant la Loi sur les collèges  
d'enseignement général et professionnel en  
matière de gouvernance***

*[Calquée sur la Loi sur la gouvernance des  
sociétés d'État]*

Modification au conseil d'administration pour  
donner plus de poids aux administrateurs  
externes

**2009**

***Pour une meilleure collégialité dans la gouvernance en enseignement supérieur***

Mémoire de la FNEEQ sur les projets de loi 38 et 44

« Il est inquiétant de devoir rappeler aujourd'hui que les cégeps et les universités sont des établissements d'enseignement supérieur qui ne sauraient être assimilés à des « entreprises » de bien ou de services. En conséquence, il nous semblerait peu justifiable que leur gouvernance soit directement importée de ces dernières. »

**2010**

## **Convention 2010-2015**

Intégration des tâches décrites dans le rapport *Profession enseignante*, notamment pour les RCD

« rechercher et mettre en place, dans le cadre des services professionnels rendus, des stratégies d'encadrement afin d'améliorer la réussite des étudiantes et des étudiants en tenant compte du plan institutionnel de réussite »

**2011**

## **Avis de la FNEEQ sur l'assurance qualité**

Document déposé au Conseil supérieur de l'éducation, qui consulte sur l'assurance qualité

« L'évaluation en enseignement supérieur pose des problèmes de fond, reliés à la nature même de la mission d'enseignement. Dans ce contexte, le choix d'indicateurs et de critères est non seulement complexe, mais il reflète aussi des choix idéologiques. »

## Processus de Bologne = inspiration

« Nos universités ont déjà un très grand degré d'autonomie, et au regard du processus de Bologne et de la mobilité des enseignants ou des étudiants, il faut un cadre permettant de mutuellement se donner l'assurance qualité que chacun apporte. Mon regard se portera dans les prochains mois sur ces notions de qualité pour savoir comment face au monde, aux autres communautés universitaires, se donner les bons critères pour garantir la qualité du système universitaire. »

Lyne Beauchamp, en entrevue sur le blog français *Actualitice*, 2011

**2012**

**Sommet sur l'enseignement supérieur**

**Rencontre thématique sur la qualité de l'enseignement**

**Qualité**

**Assurance qualité**

**société du savoir**

« Qu'entend-on, au Québec, par qualité de l'enseignement supérieur ? Comment peut-on dire qu'un enseignement ou une recherche est de qualité et nous aide à relever les défis que pose notre volonté d'être une société du savoir ? Voilà l'objet de la première des quatre rencontres thématiques. »

**2012**

## **La CEEC au Sommet sur l'enseignement supérieur**

« les pratiques de la Commission se comparent aux meilleures pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur »

« la culture d'évaluation est bien installée dans le réseau collégial »

Nouvelle phase : « Audit de la qualité »

« La prochaine opération portera sur l'efficacité des mécanismes mis en place par les collèges pour garantir la qualité des programmes, de l'évaluation des apprentissages et de la gestion des plans stratégiques et de la réussite. »

**2012**

## **Congrès FNEEQ**

Position sur l'assurance qualité

Privilégie l'auto-évaluation

Pas de modèle unique

Pas de lourdeur

Profs doivent participer

Pas de mise en concurrence

**2012**

**CEEC**

Candidature dans le cadre du programme *Guidelines and Good Practice* ) de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* pour faire reconnaître que ses pratiques, depuis ses débuts, sont d'excellentes pratiques.

**Mars 2013**

***L'évaluation de l'efficacité des systèmes  
d'assurance qualité des collèges québécois de  
la CEEC.***

« Les processus d'assurance qualité interne et externe constituent un élément fondamental pour assurer à l'étudiant la meilleure expérience éducative possible. »

Ouf.

**Mai 2013**

## **Conseil fédéral FNEEQ**

« Que le Conseil fédéral dénonce vigoureusement l'idéologie et l'approche de la CEEC en assurance-qualité qui contribuent à la marchandisation de l'éducation, offre aux regroupements cégep et privé tout son appui dans la lutte contre son instauration et dans la mise en place des mesures d'appui et de mobilisation nécessaires. »

**Novembre 2013**

**Conseil fédéral FNEEQ**

**Considérant** les positions antérieures de la fédération sur cette question;

**Considérant** les dangers, les risques et les conséquences que constitue l'assurance qualité en enseignement supérieur, identifiés dans l'ensemble des textes et recherches produits entre autres par la fédération depuis plusieurs années, notamment la marchandisation de l'éducation et l'atteinte à l'autonomie professionnelle, individuelle et collective;

**Considérant** que l'assurance qualité peut se déployer différemment dans les universités, les cégeps et les collèges et qu'elle pourrait mener, pour ces deux derniers, à une habilitation à décerner leurs propres diplômes;

**Considérant** que la fédération reconnaît qu'il revient à chaque regroupement d'identifier les moyens appropriés pouvant le mieux servir ses intérêts;

**Considérant** que la qualité ne constitue en rien un objectif nouveau en éducation;

Il est proposé :

Que la FNEEQ dénonce les mécanismes « d'assurance qualité » en enseignement supérieur et s'oppose à toute atteinte à l'autonomie professionnelle, individuelle et collective;

Que la FNEEQ développe, soutienne et fasse la promotion de la qualité de l'éducation en enseignement supérieur;

Que la FNEEQ vienne, au besoin, en appui aux regroupements pour soutenir leurs initiatives spécifiques;

Que la FNEEQ poursuive sa réflexion vers un plan d'action global pouvant répondre aux besoins de l'ensemble de la fédération, mais visant aussi à rallier nos partenaires en éducation sur ce sujet, tant localement qu'au plan national et international.

**2014**

**Conclusion personnelle**

**Accessibilité**

**Collégialité et liberté académique**

**contre**

**Coupures budgétaires + évaluation**

« La mise en place de mécanismes concrets de gestion par les pairs à travers les négociations successives de nos conventions collectives a eu un impact déterminant sur le fonctionnement des cégeps et sur la façon de concevoir l'enseignement collégial »

© 2014 Yannick Delbecque.

Ce document peut être partagé et modifié  
selon les termes de la licence Creative  
Commons Paternité - Partage des conditions  
initiales à l'identique 4.0 International,  
disponible à l'adresse

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>